

La situation des agents non titulaires dans la fonction publique

Réunion n°4 :

**Améliorer les conditions de gestion des agents non
titulaires**

16 novembre 2010



Réunion sur la construction des parcours professionnels et l'accès à l'emploi titulaire:

Positions exprimées par les OS

- Sur la construction du dispositif dans son ensemble
 - Nécessité d'un dispositif législatif contraignant pour une pleine effectivité du dispositif de titularisation dans les trois versants de la FP
 - Accord sur le principe de distinguer d'une part la situation des agents actuellement en fonction, d'autre part l'accès à l'emploi titulaire pour l'avenir
 - Préserver le volontariat des agents.
- Dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents en fonction:
 - Champ d'application
 - Volonté d'ouvrir le dispositif aux agents recrutés sur besoins permanents, CDD comme CDI, ainsi qu'aux agents recrutés sur des emplois qui n'ont pas vocation à être occupés par des fonctionnaires
 - Etudier la possibilité d'inclure dans le champ les agents qui ne seraient plus en fonction au moment où les conditions requises sont examinées.
 - Réfléchir aux modalités particulières qui doivent présider à un dispositif favorisant la titularisation des contractuels de haut niveau
 - Conditions d'éligibilité
 - Souhait de prendre en compte l'expérience cumulée dans les différents emplois (y compris des expériences discontinues ou auprès d'employeurs distincts), l'ancienneté pouvant être acquise en cours de « dispositif »
 - Logique de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), donc pas de condition de diplôme (position différente de la FSU pour l'accès aux corps enseignants)

Réunion sur l'accès à l'emploi de titulaire: Positions exprimées par les OS

- Dispositif d'accès à l'emploi titulaire

➤ Souhait d'une palette de mode de sélection (concours réservé, mais également examen professionnel, liste d'aptitude, etc) selon l'ancienneté, selon les catégories d'emploi, voire selon les trois versants de la fonction publique.

- Dispositif de stabilisation des agents non titulaires en CDI

- Souhait de voir cette perspective limitée aux seuls agents qui ne souhaitent pas être titularisés ;
- Souhait de voir réexaminer les conditions de nationalité

- Favoriser pour l'avenir l'accès à l'emploi de titulaire

- Le Pacte et le recrutement sans concours doivent être réservés à encourager la diversité dans la fonction publique et favoriser l'accès à des agents non diplômés
- Importance des mesures visant à favoriser la formation professionnelle des agents

Constat :

- **Un cadre de gestion complexe du fait de la multiplication des réglementations ou situations particulières** (« quasi-statuts » des EPA dérogatoires pour la FPE ; multiplicité des pratiques de gestion en lien avec la multiplicité des employeurs dans la FPH et la FPT ...)
- **Une amélioration des conditions d'emploi des agents non titulaires « de droit commun », notamment des agents en CDI depuis la refonte des décrets cadres de 1986, 1988 et 1991 intervenue en 2007;**
- **Des efforts à poursuivre en termes de clarification et d'harmonisation du cadre de recrutement et de gestion des agents**

1 – Evaluation des agents non titulaires

Constat :

- Depuis 2007, le bénéfice d'une évaluation au moins tous les trois ans des agents recrutés en CDI a été mis en place ;
- Plusieurs administrations ont choisi d'étendre le bénéfice de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel applicable à leurs agents titulaires à l'ensemble de leurs agents non titulaires recrutés sur emplois permanents.

Faut-il formaliser et généraliser un dispositif d'évaluation des agents non titulaires ?

2 – Formation professionnelle des agents non titulaires

Constat :

- Depuis 2007, la rénovation du cadre réglementaire organisant la formation des agents non titulaires a permis de garantir les droits à la formation professionnelle tout au long de la vie aux agents non titulaires des trois fonctions publiques.
- Au-delà des garanties juridiques, il faut s'assurer du suivi des besoins en formation des agents et de l'utilisation effective de ces nouveaux outils.

Comment renforcer les garanties en matière de formation des agents non titulaires ?

- *Comment favoriser l'accès des agents non titulaires aux actions de formation en vue de la préparation aux concours ?*
- *Quelles adaptations apporter à certains outils de formation afin qu'ils puissent être plus largement accessibles à des agents qui bien que recrutés en CDD cumulent une certaine ancienneté de service public ?*
- *Faut-il mettre en place un dispositif spécifique de formation pour les agents non titulaires dont le contrat est susceptible de prendre fin ?*

3 – Rémunération des agents non titulaires

Constat :

- Hétérogénéité des modes de rémunérations des ANT, notamment au sein de la FPE et FPH du fait de l'absence de cadrage juridique général ;
- Pour les agents en CDI : réexamen de la rémunération au moins tous les 3 ans, en lien avec les résultats de l'évaluation individuelle

-Comment objectiver le mode de rémunération des agents non titulaires, afin d'assurer plus équité et de transparence ?

- Faut-il fixer des critères objectifs pour fonder le versement de la rémunération des agents non titulaires ?*
- Doit-on tendre vers une structure de rémunération harmonisée, tenant compte des qualifications requises et des fonctions exercées ?*
- Comment prendre en compte les résultats obtenus, notamment dans l'hypothèse de la mise en place d'un entretien d'évaluation ?*
- Le mode de rémunération doit il être encadré par des textes transversaux ?*

4 – Dialogue social

Constat :

- Généralisation des commissions administratives paritaires dans la FPE pour l'examen des questions individuelles;
 - Systématisation de l'élection des CT dans la FPE, à l'instar des règles applicables dans la FPT et la FPH, de manière à permettre aux agents non titulaires d'être systématiquement électeurs et éligibles à ces instances
-
- ***Comment conforter la représentation des agents non titulaires dans les trois versants de la fonction publique ?***
 - *Quel bilan tirer de la mise en place des commissions consultatives paritaires dans la fonction publique de l'Etat ?*
 - *Comment améliorer les droits à représentation des agents non titulaires dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière ?*

5 – Mobilité et parcours professionnels

Constat :

- Des outils nouveaux introduits à partir de 2007 pour les seuls agents en CDI
- Des outils perfectibles (champ d'application des dispositifs, modalités de réintégration, etc.)
- ***Quels outils mettre en place pour améliorer les perspectives d'évolution professionnelle des agents non titulaires ?***
 - *Faut-il garantir le bénéfice de la durée indéterminée du contrat dans certains cas de mobilité ?*
 - *Faut-il aménager les dispositions relatives à la mise à disposition et au congé de mobilité ?*